

Une « prime au boycott » ?

Après avoir boudé le Comité des signataires, l'Union calédonienne a été reçue en grande pompe à Paris, obtenant une audience auprès de François Hollande. Comité bis? Prime au boycott? Coup d'épée dans l'eau? Les avis sont partagés.



Aux yeux de plusieurs mouvements, François Hollande a commis une faute en recevant les auteurs du boycott, et pas les participants du Comité des signataires.

Destin commun, collégialité, recherche du consensus... Tous ces jolis mots sont passés à la trappe pendant l'opération cavalier seul de l'Union calédonienne à Paris, quelques jours seulement après un passage à l'ONU, où la France en a pris pour son grade, dix jours après son boycott du Comité des signataires. Ce qui n'a pas empêché les dirigeants de l'UC d'être reçus jusqu'à l'Élysée.

Certaines formations politiques s'en offusquent, d'autres jouent l'indifférence. Faut-il sortir des voies institutionnelles du dialogue pour mieux se faire entendre?

Au Front pour l'unité-Rassemblement, on n'a franchement pas apprécié. « Comme nous l'avions dit, le Comité des signataires n'était pas préparé. A partir de là, c'était la porte ouverte à toutes les sur-enchères », relève Grégoire Bernut, président du groupe FPU-Rassemblement au Congrès.

Droite. « Mais aujourd'hui, nous avons les moyens de nous opposer à leur tentative de bidouillage de l'accord de Nouméa. Ce moyen, c'est le Sénat qui vient de basculer à droite. Pierre Frogier s'est rapproché du nouveau président Gérard Larcher, afin qu'il fasse de la question calédonienne une priorité du Sénat. Aujourd'hui, le vrai danger, c'est que l'Etat accepte de modifier la loi organique pour changer la composition des commissions de révision des listes électorales afin d'aller dans le sens de la politique d'exclusion voulue par l'UC. Avec le Sénat de notre côté, nous allons pouvoir peser politiquement sur l'Etat. Même si le dernier mot revient à l'Assemblée nationale, le contre-poids du Sénat revêt une grande importance, d'autant qu'on se rapproche de la future élection présidentielle. »

Au nom de l'UCF, Gaël Yanno affiche une franche hostilité à l'éventualité d'une mission de l'ONU. « La France

est un pays souverain et démocratique, une médiation de l'ONU n'est pas envisageable. »

La deuxième remarque de Gaël Yanno concerne ce qu'il appelle « la prime au boycott ». « Autant j'étais favorable à ce

« Il est choquant que l'UC ait été reçue à l'Élysée, et pas les membres du Comité des signataires. »

que l'UC reprenne des discussions avec l'Etat, autant je trouve choquant que ces discussions aient donné l'impression d'un Comité des signataires bis. C'est un précédent fâcheux. Je trouve tout aussi choquant que cette délégation ait été reçue par François Hollande à l'Élysée, alors que cela n'a pas été le cas pour les participants au Comité. »

Philippe Dunoyer, président du groupe Calédonie ensemble au Congrès, et dernier émissaire en date des non-

indépendantistes à l'ONU, préfère quant à lui minimiser les choses.

Fraction. « D'abord, ce n'est pas un des trois partenaires qui a boycotté le Comité des signataires. C'est seulement une composante de l'un de ces trois partenaires. L'Union calédonienne a pratiqué la chaise vide un temps, mais au bout du compte, ils rencontrent les

mêmes personnes avec dix jours de décalage, ce qui revient sensiblement au même. Quant au fait qu'ils aient été reçus à l'Élysée, ça n'est pas surprenant outre mesure, à cinq semaines de la venue de François Hollande en Calédonie. Mais en fin de compte, ils n'ont pas pu participer à l'ensemble des décisions prises lors du comité. »

Quant à la demande formulée par l'Union calédonienne d'une nouvelle mission de l'ONU, Philippe Dunoyer ne

s'en émeut pas outre mesure. « Daniel Goa et Roch Wamytan ont tenu des discours très radicaux à New York. J'y étais. Et les différents responsables de l'ONU que j'ai pu rencontrer m'ont tous réaffirmé la neutralité des Nations unies dans l'affaire calédonienne. La neutralité, c'est l'essence même de l'institution. Une médiation est toujours envisageable, mais certainement pas entre l'ONU, l'Etat et un seul des partis signataires, qui ne représente qu'une moitié du FLNKS. »

Au Palika, on se refuse à commenter à chaud la démarche de l'Union calédonienne. Il en sera discuté au sein du FLNKS. Mais on fait valoir que la voie à suivre, celle qui a emporté les suffrages des Calédoniens en 1998, celle qui est actée dans la Constitution française, c'est celle de l'accord de Nouméa et du Comité des signataires.

Philippe Frédière
philippe.frediere@lnc.nc

Repères

L'UC parlera jeudi

Les dirigeants de l'UC devraient s'exprimer publiquement jeudi sur les enseignements qu'ils tirent de leur périple américano-métropolitain. Les premiers échos laissent entendre une bonne écoute des responsables parisiens, et notamment du président de la République. « Nous pensons avoir été mieux entendus dans ces échanges bilatéraux que lors d'un comité multipartite qui fait une trop grande place au consensus, note un des responsables. Nous espérons que cette visite fera avancer les choses sur le transfert des compétences non-régaliennes et sur un cadrage du corps électoral plus conforme à l'esprit de l'accord de Nouméa. »

Les voies de la décolonisation

Au terme des résolutions de l'ONU, il existe quatre voies institutionnelles pour qu'un territoire sorte de la liste des pays à décoloniser. Il y a l'indépendance telle que la souhaitent Roch Wamytan et Daniel Goa. Il y a l'indépendance-association, l'intégration à un Etat indépendant et enfin l'accès à tout autre statut politique librement décidé par un peuple.

Itinéraire du corps électoral

En 1998, lors du référendum d'approbation de l'accord de Nouméa, le corps électoral des provinciales était glissant (il fallait alors dix ans de résidence). Celui du référendum était gelé (il fallait justifier de son installation avant 1994). En 2007, la Constitution a été modifiée et le corps électoral des provinciales a été gelé à l'année 1998. Mais selon la jurisprudence, le critère à retenir est d'avoir été inscrit sur la liste de 1998. A défaut, de justifier d'une présence en 1988. L'UC et d'autres formations indépendantistes considèrent que les commissions administratives de révision des listes électorales ont fait une mauvaise application de ces règles et ont inscrit des personnes qui n'auraient pas dû l'être. D'où leur demande de 7 000 radiations effectuée début 2014. C'est pour éviter que des inscriptions jugées abusives ne soient faites sur la liste référendaire qu'ils demandent la modification des commissions.

L'ONU est devenue une tribune de contradiction

L'offensive de l'Union calédonienne contre l'Etat a été plutôt musclée cette année à New York. Mais cette tribune internationale n'est plus l'apanage des indépendantistes. Le camp loyaliste a également choisi d'y porter la contradiction.

Roch Wamytan est remonté jusqu'aux années 1980 pour justifier ces attaques contre la France. Il a rappelé le geste resté célèbre d'Eloi Machoro brisant en 1984 une urne à coups de hache. « Ce geste exprimait un total désaccord et un refus d'un

corps électoral au sein duquel le peuple kanak était rendu minoritaire dans son propre pays, noyé par des vagues successives de peuplement. »

Et Roch Wamytan d'affirmer que, trente ans après, « on constate une puissance de tutelle qui, quels que soient ses dirigeants, de droite comme de gauche, prétend être neutre, équidistante et arbitre, alors que sa politique est encore et toujours celle de la ligne rouge de l'indépendance interdite ». Le grand chef de Saint-Louis est allé jusqu'à évoquer les tactiques classiques des coloni-

sateurs: « assassinats, manipulations diverses et mise en place d'un processus de peuplement. » Il estime que depuis 2007 (et le gel du corps électoral), rien n'a véritablement changé dans la mise en œuvre des restrictions voulues par l'UC.

Pour Daniel Goa, les listes électorales calédoniennes résultent d'une « fraude » destinée à entraver « la marche tâtonnante, mais irréversible, de notre peuple vers son indépendance ». Inversement, pour les non-indépendantistes, Philippe Dunoyer a parlé d'un processus de décoloni-

sation largement approfondi. Il a rappelé que si la France était partenaire de l'accord de Nouméa, l'ONU ne pouvait être qu'observateur du processus. Il a aussi rappelé que l'accord prévoit toutes les options: depuis l'indépendance jusqu'au maintien dans la France, ce que reprend le dernier projet de résolution de l'ONU.

Quant à Cynthia Ligeard, au nom du gouvernement, elle a fait le rappel de toutes les compétences déjà transférées, qui fondent « une réelle autonomie. »